

Registre numérique - concertation réglementaire pour la modification du périmètre de la ZAC triangle de Gonesse

Heure de fin	Adresse de messagerie	Nom	Heure de la dernière modification	Registre numérique : les observations et propositions peuvent être déposées dans ce formulaire ci-dessous :	Confidentialité de vos données personnelles En soumettant ce formulaire, vous consentez à ce que nous collections et utilisions les informations que vous fournissez pour les besoins de l'inscrip...
3/1/24 21:34:35	anonymous			Bonjour, Pouvez-vous me donner les dates de début et fin de la concertation ainsi que les adresses internet où trouver les documents soumis à cette concertation? Merci!	J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
3/11/24 16:12:46	anonymous				J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
3/11/24 19:22:47	anonymous				J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
3/17/24 9:13:04	anonymous				J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse

3/25/24 18:05:50	anonymous			Pensez à mettre des transports en commun pour rejoindre les villes avoisinantes comme Le Thillay qui pour le moment n'est pas relié à la future gare GPE.	J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
3/28/24 18:39:42	anonymous				J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
4/29/24 15:58:31	anonymous			Test	J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
5/16/24 9:54:03	anonymous			Je ne comprends pas sur quel périmètre est le nouveau projet de ZAC : c'est la partie orange sur la carte ? Ou le su dest aussi concerné ?	J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse

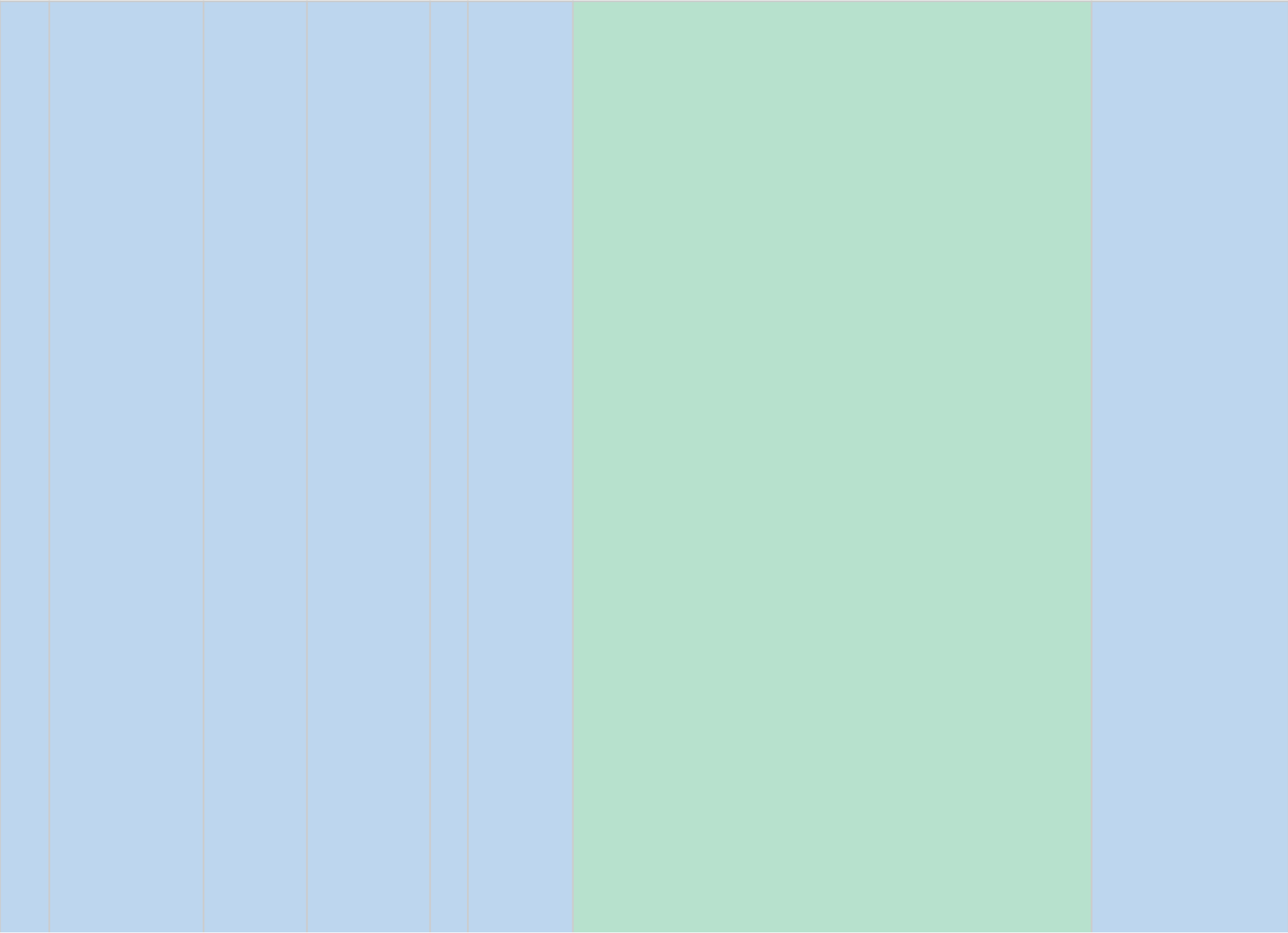
7/7/24 12:27:15	anonymous		En tant que Gonessien et habitant (et par habitant, j'entends un "habitué" du territoire), je ne me sens pas concerné par cette gare et ce projet, en raison de son très fort éloignement des zones d'habitat et du fait que la plupart des habitats actuels sont plus proches du RER que de cette future gare. Ce projet me donne l'impression qu'il n'est pas pensé pour les habitants actuels du territoire (ainsi que des communes aux alentours) mais pour de potentielles populations futures qui habiteraient des zones urbanisables construites autour. Dans cette configuration, il ne faut pas oublier que la limitation des constructions de logements existe pour des raisons éthiques : il est hors de question d'exposer encore plus de populations au bruit des avions, qui, je le rappelle, fait perdre des années de vie en bonne santé. 1)La gare est trop éloignée physiquement, ce qui pose des questions sur son accessibilité et son utilité. Pour s'y rendre, il faudrait d'abord prendre la voiture. Étant donné que les réseaux routiers sont déjà saturés et qu'il faut se frayer un chemin dans 20 minutes de bouchons le matin aux heures de pointe pour seulement atteindre l'autoroute, ajouter cette gare ne ferait qu'amplifier ces bouchons et dissuaderait beaucoup de monde de s'y rendre. 2) Il y a un risque d'urbanisation accrue et d'augmentation de l'habitat autour, sous prétexte qu'il y a une gare, ce qui exposerait inutilement encore plus de monde à des nuisances sonores néfastes pour leur santé. L'OMS a classé le bruit et les nuisances sonores comme un risque et a établi une méthode pour calculer les années de vie en bonne santé perdues à cause du bruit. Notre territoire, étant sous PEB, est continuellement exposé à des nuisances sonores, même pendant la période de couvre-feu, car	J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
----------------------------	------------------	--	---	---

				beaucoup d'avions ayant du retard survolent le territoire après 22h et bien au-delà. L'activité de l'aéroport ne faisant que croître, on fonce droit vers une hécatombe. 3) L'artificialisation de plus de terres dans un contexte de sobriété. Nous n'avons pas besoin de bétonisation. Les gares sont relativement accessibles, il nous faut plus d'espaces verts, de parcs, d'arbres, moins de voitures et plus d'emplois locaux. Le besoin d'une gare desservant Paris traduit l'échec des politiques publiques à créer des emplois locaux correspondant au niveau de formation des habitants. Onkur J	
7/9/24 19:59:43	anonymous			Test	J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
7/9/24 20:03:15	anonymous			test	J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
7/12/24 17:43:11	anonymous				J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
7/12/24 17:44:15	anonymous			Mettre en place des velib à Arnouville, Gonesse ainsi que des pistes cyclables pour se rendre jusqu'au métro 17 !	J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse

Registre numérique - Concertation préalable à la mise en compatibilité du PLU de Gonesse dans le cadre de la modification de la ZAC du Triangle de Gonesse.

ID	Heure de début	Heure de fin	Adresse de messagerie	No m	Heure de la dernière modification	Registre numérique : les observations et propositions peuvent être déposées dans ce formulaire ci-dessous :	Confidentialité de vos données personnelles
1	6/7/24 18:45:44	6/7/24 18:46:19	anonymous				J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
2	6/7/24 18:55:50	6/7/24 18:56:34	anonymous				J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse

3	6/18/24 16:22:48	6/18/24 16:23:53	anonymous			le projet de bétonisation du Triangle de Gonesse est une aberration au vu du changement climatique	J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
---	------------------	---------------------	-----------	--	--	---	--



au croisement de deux autoroutes (A1 et A3) et d'une route à grande circulation (Boulevard Intercommunal du Parisis) et loin de toute habitation (premières habitations à plus de 2 kms et pour celles les plus éloignées, les logements sociaux du quartier de la Fauconnière, un des quartiers les plus habités de la ville, situé à plus de 5 kms).

Comment peut-on prétendre que ce projet d'aménagement soit réalisé en concertation et pour les habitants du territoire puisqu'il ne nous est pas demandé notre avis sur le devenir du lieu-dit du Triangle de Gonesse et que ce projet va à l'encontre des besoins de la population (exprimés dans les réunions de quartier et dans les sondages en vue de l'établissement des contrats de ville) en matière de transports, d'Éducation (manque d'établissements secondaires - lycée général et technologique- au cœur des villes) et d'emplois locaux ?

Comment peut-on concevoir que ce projet d'établissement scolaire - la Cité scolaire internationale - destiné à un public jeune, donc vulnérable, expose nos enfants et adolescents continuellement à des taux élevés de bruits – en zone C du Plan d'Exposition aux Bruits, donc à plus de 65 décibels- et de pollutions atmosphériques alors que d'autres lieux déjà construits (friches) existent sur le territoire, bien plus éloignés des aéroports et grands axes routiers, donc moins impactés par les pollutions aériennes et sonores ?

Tous les parents souhaitent le meilleur pour leurs enfants ; aussi, je me demande, en tant que parent, qui souhaiterait que son enfant soit scolarisé de manière pérenne (de la 6ème à la terminale, soit 7 années consécutives) dans ces conditions délétères pour la santé ?

Nous, habitant.e.s du territoire, souffrons d'un mal-vivre généralisé qui a des répercussions sur notre santé à court, moyen et long terme et sur notre longévité, alors même que nous habitons un territoire qui regorge de richesses paysagères qu'il faut absolument protéger (« trame verte et bleue ») :

						Voir la suite dans un second formulaire (saisie impossible de plus de caractères)	
--	--	--	--	--	--	---	--

(suite de ma précédente contribution intitulée "Non-sens des projets pour l'aménagement de la Z.A.C du Triangle de Gonesse, portés par Grand Paris Aménagement avec la complicité des élu.e.s du Territoire, qui soit-disant nous représentent" :

Nous, habitant.e.s du territoire, souffrons d'un mal-vivre généralisé qui a des répercussions sur notre santé à court, moyen et long terme et sur notre longévité, alors même que nous habitons un territoire qui regorge de richesses paysagères qu'il faut absolument protéger (« trame verte et bleue ») :

nous souffrons de façon quotidienne et récurrente de nuisances sonores et pollutions aériennes des aéroports et routes à grande circulation (voir données récentes conjointes de AirParis et BruitParis), d'un manque d'emplois de proximité, d'un taux de chômage élevé avec pour corollaire une paupérisation, d'un taux de décrochage scolaire élevé et parfois de déscolarisation chez les jeunes, d'un manque de service public de proximité pour la population (la poste ; CAF ; France Travail (ex pôle emploi) ; assurance maladie) qui sont mutualisés parfois dans un seul lieu pour plusieurs villes ou éloigné des habitations (France Travail à Gonesse situé rue Berthelot, dans une zone d'activité excentrée) et/ou qui n'existent plus du tout en accueil physique du public (uniquement en accueil numérique : problème de la fracture numérique pour certains publics) .

Nous avons donc besoin de moyens en matière d'Éducation nationale, d'emplois de proximité, de services publics, de

J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de

						soit spolié par des aménageurs qui s'octroient le droit d'exploiter nos sols pour construire, coûte que coûte et quoiqu'il en coûte, avant 2050 -date limite d'obligation de la loi ZAN- et pour dégrader, de façon irréversible, les sols en artificialisant des terres arables d'une richesse et d'une qualité reconnues. La terre est un bien commun qui nous nourrit ; nous devons la respecter pour la transmettre avec toute sa richesse aux futures générations. Lénaïck BIENVENU Habitante de la Communauté d'agglomérations Roissy Pays de France	
--	--	--	--	--	--	---	--

6	7/10/24 17:25:28	7/10/24 17:39:29	anonymous	Concertation préalable à la mise en compatibilité du PLU de Gonesse dans le cadre de la modification de la ZAC du Triangle de Gonesse Avis du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) 1e partie Le préambule du dossier de concertation nous indique : Dans le cadre de la définition du projet d'aménagement aux abords de la future gare de Gonesse du Grand Paris Express à Gonesse (95), Grand Paris Aménagement, aux côtés de la Ville de Gonesse, de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et du Département du Val d'Oise a engagé en mars 2023 une concertation préalable à la modification de la Zone d'Aménagement Concertée du Triangle de Gonesse. En réalité cette gare dite de Gonesse n'est pas dans la zone urbaine de Gonesse, elle est dans les champs du Triangle de Gonesse à proximité d'Ikea à 6 km de la Fauconnière où réside 28% de la population de Gonesse à moins de 10 mn à pied de la gare du RER D, Villiers-le-Bel, Gonesse, Arnouville. Cette dernière est en réalité le centre de l'agglomération Villiers-le-Bel, Gonesse, Arnouville qui s'est historiquement constituée dans le triangle formé par les trois clochers des trois villages qui se sont rejoints par les urbanisations successives vers la gare du RER D. Une concertation sans arbitre Dès le 13 février 2024, le CPTG a adressé un courrier recommandé au Directeur général de Grand Paris Aménagement (GPA), Monsieur Stéphane de Faÿ, lui demandant conformément à l'article L 103-4 du code de l'urbanisme, de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) pour l'organisation d'un débat public sur le projet d'aménagement de la ZAC Triangle de Gonesse. Ce courrier est resté sans réponse. GPA étant l'aménageur de la ZAC, il est juge et partie et ne peut diriger les réunions de concertation	J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour de la future gare de Gonesse
---	------------------	---------------------	-----------	--	---

					Depuis mars 2023, le CPTG demande qu'une concertation publique avec des garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP) soit organisée sur le projet de Cité scolaire, comme cela a été fait dès janvier 2023 pour le projet de centre pénitentiaire. Ces deux projets ont été annoncés à Gonesse le 7 mai 2021, dans le même discours de présentation du plan pour le Val d'Oise par le Premier ministre, Jean Castex. Si la loi ne l'oblige, rien n'interdit à GPA de saisir la CNDP sur le projet de Cité scolaire ou sur l'ensemble de la ZAC.	
--	--	--	--	--	--	--

Concertation préalable à la mise en compatibilité du PLU de Gonesse
dans le cadre de la modification de la ZAC du Triangle de Gonesse
Avis du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) 2e partie

Une concertation bâclée

Un dossier de concertation plus que sommaire en 6 pages est mis sur
les sites internet de la commune de Gonesse

<https://www.ville-gonesse.fr/content/dossier-de-concertation-pr%C3%A9alable-%C3%A0-la-mise-en-compatibilit%C3%A9-du-plu-de-gonesse-dans-le-cadre>

complété fin juin et de GPA

<https://www.grandparisamenagement.fr/actualites/dossier-de-concertation-prealable-a-la-mise-en-compatibilite-du-plu-de/> .

					découper l'avis en plusieurs envois. Le 13 juin un registre papier a été présenté vierge de toute mention officielle en couverture à une habitante de Gonesse. Sur la forme trop de règles habituelles de concertation n'ont pas été mises en œuvre. Le dossier de concertation, c'est 6 pages de blablabla... La seule information à tirer du dossier est que l'OAP passerait de 299 ha à 110 ha sans même savoir s'il s'agit d'une réduction de l'OAP ou une première phase placée entre deux espaces agricoles et non en continuité d'une urbanisation pour justifier une gare égarée en plein champ. Pour le CPTG c'est 110 ha de trop ! Depuis fin juin ledit dossier de concertation a été très légèrement complété sur le site de la commune par quelques précisions sur la mise en compatibilité du PLU de la commune. Le dossier réussit le tour de force de ne pas informer du seul projet existant à ce jour : le projet de la Cité scolaire avec internat de 2315 élèves, juste à l'endroit où il ne faut pas la mettre et qui, depuis juillet 2022, a déjà fait l'objet de plusieurs votes de délibérations du Conseil régional et du Conseil départemental. Le dossier ne dit pas que les 110 ha sont en zone C hors zone urbaine du plan d'exposition au bruit des aéroports de Roissy et du Bourget. Le dossier ne dit pas non plus, que le président de l'agglomération Roissy, Pays de France, propose 50 ha aux abords de la gare du Triangle de Gonesse pour l'implantation du stade du PSG.	
--	--	--	--	--	---	--

Concertation préalable à la mise en compatibilité du PLU de Gonesse dans le cadre de la modification de la ZAC du Triangle de Gonesse
Avis du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) 3e partie et fin

La Cité scolaire ne doit pas être sur le Triangle de Gonesse
Dans la même période GPA qui est à la fois l'aménageur de la ZAC du Triangle de Gonesse et de la friche hospitalière de Villiers-le-Bel, organise de façon aussi incomplète une concertation publique relative à la friche hospitalière. Dans les deux cas il ignore les plans d'exposition au bruit (PEB) des aéroports de Roissy et du Bourget. Pour le CPTG l'implantation d'une Cité scolaire sur le Triangle de Gonesse à proximité de la gare Triangle de Gonesse est incompatible avec les règles des PEB. Il en est de même du projet de lotissement avec 370 logements sur la friche hospitalière. Le CPTG attend l'argumentation de GPA sur ce point.

Par contre la friche hospitalière est pour le CPTG un site favorable à l'implantation de la Cité scolaire. Le site avec l'hôpital accueillait de l'équipement au service des habitants. Plutôt que du logement qui entraînerait un accroissement significatif de la population soumise aux nuisances aériennes la priorité est d'y implanter de l'équipement au service des habitants. La Cité scolaire dans Villiers-le-Bel est compatible avec les règles de la zone C des PEB. En plus situé dans un parc à proximité d'un parc des sports avec piscine et d'espaces agricoles nécessaires pour le lycée agricole compris dans la Cité scolaire.

Le CPTG n'impose pas un site, il demande seulement l'organisation d'une concertation publique sous l'égide de la CNDP avec la présentation de plusieurs sites possibles dans les villes de Sarcelles, Villiers-le-Bel, Garges lès Gonesse.

Lors de la réunion publique du 9 juillet à Gonesse, la représentante de GPA a déclaré que plusieurs sites d'implantation avaient été étudiés. Le CPTG demande la publication de cette étude.

J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de l'organisation de la journée publique d'ateliers sur le projet d'aménagement autour

						d'abandonner le projet d'urbanisation du Triangle de Gonesse et sa gare pour un projet de transition écologique et alimentaire sur un millier d'ha d'espace naturel et agricole incluant le Parc de la Patte d'Oie. Environ 400 ha sont déjà classés en ZAP. Fin	
--	--	--	--	--	--	---	--

J'ai participé à la réunion du 9 Juillet 2024 sur le projet de ZAC sur Triangle de Gonesse. Je suis intervenue brièvement sur l'évaluation socio-économique de la ligne 17 Nord effectuée par la Société des Grands Projets (SGP). j'ai indiqué que les chiffres d'utilité socio-économique de la ligne avaient été largement majorés par la SGP, avec une multiplication par 8 de la Valeur Actualisée Nette (VAN) qui compare les "avantages" (bénéfices) au regard des coûts entre 2016 et 2021. J'ai dénoncé la falsification des données, sans pouvoir m'expliquer, car la parole ne m'a pas été redonnée. La concertation a été pratiquée a minima et la parole était verrouillée.

Je redis mon étonnement à propos de la hausse qui fait passer le positionnement de la ligne 17 Nord la moins rentable à la plus rentable de toutes en 6 ans ! Alors que rien ne le justifie, puisqu'entre temps Europacity a été abandonné et T4 a été repoussé sine die. La SGP a rajouté à côté de critères conventionnels généralement pris en compte à l'échelon international (confort, gain de temps, etc...) des critères NON CONVENTIONNELS qu'elle a rajoutés de son propre chef, sinon le bilan de l'ensemble des lignes aurait été négatif. Entre 2016 et 2021, ces critères non conventionnels ont été révisés très fortement à la hausse. Calculés à l'échelon global, ils sont ensuite répartis entre les lignes du GPE selon un jeu de coefficients qui ont fortement varié entre 2016 et 2021. Certains critères pour les lignes

					consultative et la SGP n'est pas tenue d'en tenir compte. J'ai tenté de dire que les chiffres étaient faux à la soirée du 9/07 à Gonesse. Mais il aurait fallu un peu de temps pour s'en expliquer. On s'est offusqué que je conteste une évaluation effectuée par un organisme public. Permettez-moi de vous dire que cette institution ne prend guère en compte l'intérêt général des populations, comme son statut devrait l'y obliger. Vous pouvez trouver de plus amples explications sur mon blog de Mediapart, notamment dans l'article https://blogs.mediapart.fr/j-lorthiois/blog/021122/ligne-17-nord-lindence-budgetaire-lheure-de-la-crise-energetique?userid=2b7ffd83-06c1-4f5c-b83c-6186f94091b4 Mais aussi l'article précédent. Jacqueline Lorthiois urbaniste et socio-économiste co-fondatrice du collectif pour le Triangle de Gonesse	
--	--	--	--	--	--	--

Vices de la concertation : elle a été lancée sans dossier mis à disposition du public, sans calendrier de réunions, sans date de fin. Les avis déposés ne sont pas visibles.

Emploi : Le document présenté lors de la réunion publique du 9 juillet mentionne des projets de construction de hangars logistiques et d'activités tertiaires. L'ultra spécialisation des environs de la zone de Roissy Charles de Gaulle dans les activités logistiques serait accentuée alors que la résorption du chômage local nécessiterait la diversification des secteurs d'activités économiques implantés sur le territoire. Au regard des taux de vacance des bureaux dans les zones périphériques de l'agglomération parisienne, et notamment dans la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France, la

monde, à 15 km de Paris. Malgré les engagements a "sanctuariser" les activités agricoles dans les parties sud et nord du Triangle de Gonesse, l'urbanisation de la zone centrale sera une entrave et une menace pour toute exploitation agricole. Pour assurer l'adaptation au changement climatique, améliorer la santé, la qualité de vie des habitantes et habitants des villes voisines, produire une alimentation saine pour les équipements collectifs, les terres agricoles doivent être préservées.

Risque aérien : Du vol du premier ballon à hydrogène, en 1783, à nos jours, Gonesse a connu les heures glorieuses et tragiques de l'épopée aéronautique. Le 27 août 1783, le ballon à hydrogène décolla sans pilote du Champ de Mars, à Paris, avant de s'écraser à Gonesse, près du chemin d'Ecouen. Après avoir vu le décollage du 1er aéronef des frères Zens, en 1908, Gonesse fut choisie, en 1914, avec le Bourget, Dugny et Bonneuil, comme site d'une base aérienne militaire qui sera transformée en aéroport civil en 1919. Parmi les 33 raids aériens sur Paris de l'année 1918, Gonesse fut témoin du crash d'un bombardier allemand Gotha GII abattu par la DCA

d'Arnouville-les-Gonesse. La 2^{ème} guerre mondiale fut émaillée de combats aériens dans le ciel de Gonesse et de crashes sur son sol.

Après 1945, fut ponctuée des accidents suivants:

- 1965, crash d'un bombardier US à l'atterrissage en juin (1 mort) et crash d'un chasseur italien FIAT G91 (pilote tué et 8 morts au sol)
- juin 1967, un Mirage V manque son atterrissage et prend feu, un Fouga Magister de la patrouille de France s'écrase (1 mort)
- 5/6/1969, un hélicoptère américain explose en vol (1 mort)
- 3/6/1977, crash d'un Fairchild A10A (1 mort)
- 8/6/1989, crash d'un MIG29
- janvier 1995, un Falcon civil s'écrase en bout de piste (10 morts)
- 8/6/1999, crash d'un Sukhoi SU MK
- 3/6/1973, crash d'un Tupolev 144 à Goussainville (13 morts)
- 25/7/2000, crash d'un Concorde sur un hôtel du Triangle de Gonesse (113 morts à bord et au sol)

